



Paris, le 23 janvier 2015

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE DÉCEMBRE 2014 SUR LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE CRÉDIT ATTACHÉES AUX CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES LIBELLÉS EN EUROS ET AUX MARCHÉS DE PRODUITS DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ (ENQUÊTE SESFOD)**

- Nouvel assouplissement des modalités de crédit pour la fourniture de financements garantis par des titres libellés en euros pour la plupart des types de garantie.
- Les banques interrogées domiciliées dans la zone euro font état d'une poursuite de l'assouplissement des conditions tarifaires, tandis que les participants domiciliés en dehors de la zone euro rendent compte du contraire.

Les principales conclusions de l'enquête SESFOD de décembre 2014 sont les suivantes : (a) globalement, des évolutions seulement limitées des modalités du crédit pour la plupart des catégories de contreparties sur l'ensemble de la gamme de cessions temporaires de titres et de transactions de produits dérivés de gré à gré (OTC) garantis par des titres libellés en euros, mais (b) des modalités de crédit moins strictes pour les financements garantis par des titres libellés en euros pour de nombreux types de garantie. Plus précisément :

- Sur l'ensemble de la gamme de cessions temporaires de titres et de transactions de produits dérivés de gré à gré (OTC), un faible pourcentage net des banques interrogées indique que les conditions tarifaires proposées (telles que les écarts/taux de financement) sont devenues légèrement moins favorables au cours de la période de référence de trois mois qui s'est achevée en novembre 2014, même si les réponses varient selon les différentes catégories de contrepartie. De plus, les réponses diffèrent encore largement en fonction du lieu où sont domiciliés les participants

à l'enquête, ceux établis dans la zone euro faisant état, dans l'ensemble, d'une poursuite de l'assouplissement des conditions tarifaires proposées aux banques et aux courtiers, tandis que les participants dont le siège social se situe en dehors de la zone euro continuent de rendre compte de conditions tarifaires moins favorables. Seul un très faible pourcentage de réponses indique un léger durcissement des conditions de crédit non tarifaires proposées (qui comprennent, par exemple, le montant maximum du financement, les décotes et les délais de carence, ainsi que les conventions et les seuils de déclenchement) pour certaines catégories de contreparties.

- Les modalités de crédit proposées aux clients pour l'apport de financements garantis par des titres libellés en euros se sont assouplies pour la plupart des types de garanties au cours de la période de référence allant de septembre 2014 à novembre 2014. Les participants à l'enquête de décembre indiquent que le montant maximum du financement et l'échéance la plus longue pour les financements consentis contre une garantie sous forme de titres libellés en euros ont globalement augmenté sur la période de référence de trois mois qui s'est achevée en novembre 2014. Les réponses indiquent que les décotes pour de nombreux types de garanties libellées en euros couverts par l'enquête sont restées fondamentalement inchangées en termes nets, mais les écarts/taux de financement des titres se sont inscrits en légère baisse pour de nombreux types de garanties. Globalement, la demande de financement des contreparties a augmenté pour tous les types de garantie sur la période de référence de trois mois.

Les réponses aux questions spécifiques de l'enquête de décembre 2014 font état (a) d'une réduction globale des activités de tenue de marché des grandes banques et (b) du rôle croissant des institutions financières non bancaires. Plus précisément :

- Dans l'ensemble, les activités de tenue de marché des banques interrogées se sont réduites en 2014, sous l'effet d'une baisse de ces activités relatives aux titres de dette publique et aux obligations émises par des entreprises, tandis qu'elles se sont globalement inscrites en hausse pour les titres adossés à des actifs et les obligations sécurisées en 2014. Une nouvelle baisse est attendue en 2015, notamment s'agissant des activités de tenue de marché relatives aux produits dérivés. Le nombre de banques faisant état d'une capacité « modérée » ou « bonne » à jouer un rôle de teneur de marché dans les périodes de tension sur les titres de créance ou les produits dérivés est nettement plus élevé que celui déclarant une capacité « très limitée » ou « limitée ». Cependant, la confiance des banques interrogées dans leur capacité à jouer un rôle de teneur de marché dans les périodes de tensions a diminué au cours de l'année passée.
- Le rôle croissant des institutions financières non bancaires se traduit par un apport de liquidités supplémentaires dans des conditions de marché régulières, mais selon la plupart des participants à l'enquête, ces institutions ne fourniront probablement pas cette liquidité dans un contexte de tensions sur les marchés en raison de l'absence d'obligations de tenue de marché et d'un

engagement moins prononcé envers leur clientèle. Le recours à des systèmes de négociation automatiques à haute fréquence pour soumettre les prix sur les plateformes d'échanges électroniques est en hausse. Si de nombreuses banques interrogées déclarent que la présence d'échanges automatisés à haute fréquence a un effet positif sur l'offre de liquidité à court terme dans des conditions de marché normales, beaucoup de participants indiquent également que cette présence ne constitue pas une source de liquidité fiable lorsque les conditions de marché sont défavorables.

L'enquête SESFOD est réalisée quatre fois par an et couvre les évolutions des modalités et conditions de crédit sur les périodes de référence de trois mois s'achevant en février, mai, août et novembre. L'enquête de décembre 2014 a collecté des informations qualitatives sur les évolutions intervenues entre septembre et novembre 2014. Les résultats sont fondés sur les réponses d'un panel de 27 grandes banques, dont 14 banques de la zone euro et 13 banques ayant leur siège hors de la zone euro.

**Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant :**

**+49 69 1344 7316.**

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
9 rue du Colonel Driant  
75049 PARIS CEDEX 01  
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.